

Communauté du Christ

avril 2013

Déclaration sur l'Immigration

Communiqué par la Première Présidence en consultation avec l'Équipe des Droits de l'Homme et le Conseil de Direction de l'Église Mondiale

Introduction

Tandis que nous sommes confrontés aux préoccupations de justice et de paix telles que l'immigration, la Communauté du Christ doit interpréter de manière responsable et appliquer fidèlement ses écritures et sa théologie dans le contexte de son discours et de sa politique de prise de décision. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre compréhension des écritures et sur l'articulation de la théologie de la Communauté du Christ telle qu'exprimée dans nos Principes Permanents et nos Initiatives de Mission.

Écritures et Immigration

Étant donné que les migrations humaines se sont produites dans toute l'histoire, le témoignage indispensable du message transformateur de Dieu pour le monde dans les écritures peut apporter des directives à l'Église concernant l'expérience commune parmi l'humanité. Toutefois, en recherchant ces directives, la Communauté du Christ doit de se rappeler que les écritures ne doivent jamais servir à « diminuer ou opprimer les races, les sexes, ou les classes d'êtres humains (D&A 163:7c). Les principes scripturaires et théologiques ci-dessous fournissent aussi de précieux conseils pour aborder les questions liées à l'immigration du point de vue de la Communauté du Christ :

1. Dieu n'est pas le Dieu d'une certaine nation, race, ou ethnie supérieure à une autre. « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique » (Jean 3 :16 LS). Dieu créa tous les humains, aussi bien l'homme que la femme, à l'image de Dieu (Genèse 1:27). Le nationalisme place une race ou une nation au-dessus des autres, mais Dieu aime et estime tous les êtres humains de manière égale. Par conséquent, nous remettons en cause toute approche à l'égard d'une réforme ou d'une loi de l'immigration basée sur le nationalisme, le nativisme, le racisme, ou l'ethnocentrisme qui constituent une violation à l'encontre de l'amour de Dieu pour toute la création.
2. « Aimer l'étranger » est un commandement souvent répété dans les Écritures Hébraïques. « Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte » (Deutéronome 10:19 LS). Le peuple d'Israël devait se montrer attentif à l'étranger parce que les Égyptiens les avaient opprimés, terrorisés et exploités lorsqu'ils étaient des immigrants en Égypte : « Tu n'opprimeras point l'étranger; vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte » (Exode 23:9 LS). La plupart des êtres humains ont été à un moment donné de leur histoire familiale des « étrangers » ou des « immigrants ». L'histoire de l'Église renferme de nombreuses histoires de ses premiers membres qui furent persécutés comme des « étrangers et des émigrés. » Nous ne devons pas oublier que nos ancêtres dans la foi ont non seulement vécu la déportation, l'exil, et l'extermination, mais ils ont également trouvé refuge auprès de personnes d'en dehors de notre communauté de foi. Aujourd'hui, nous devons aimer ceux qui sont des « étrangers » et des « émigrés » parmi nous.

3. « Accueillir l'étranger » est aussi un commandement du Nouveau Testament. Paul s'est adressé à l'Eglise de Rome par ces mots : « Pourvoyez aux besoins des saints. Exercez l'hospitalité » (Romains 12:13 LS). L'auteur d'Hébreux défend l'étranger ainsi : « N'oubliez pas l'hospitalité; car, en l'exerçant, quelques-uns ont logé des anges, sans le savoir » (Hébreux 13:2 LS). Jésus lui-même, dans une parabole sur le jugement dernier, a identifié l'étranger parmi les plus vulnérables : « J'étais étranger et vous m'avez recueilli » (Matthieu 25:35 LS). Les écritures du Nouveau Testament nous disent de considérer l'étranger comme un ami chrétien, peut être un ange déguisé, ou Jésus lui-même.
4. Notre vision du monde de Dieu est celle d'une communauté que Dieu aime et qui s'ouvre à tous ; une où il n'y a ni étranger ni immigré, juste des enfants de Dieu. Voici le message de la mort et de la résurrection de Jésus :
 - Jésus a renversé le mur de séparation. (Éphésiens 2:14)
 - La pentecôte domine la barrière des langues. (Actes 2:4-6)
 - Les portes sont toujours ouvertes dans la Nouvelle Jérusalem, la ville sainte de Dieu. (Révélation 21:25)
 - La maison de l'Éternel sera appelée maison de prière pour tous les peuples. (Marc 11:15/Ésaïe 56 :7)
 Nous envisageons la possibilité d'une communauté de Dieu partout où le peuple de Dieu se trouve ; cette possibilité représente la mission de l'Eglise : promouvoir une communauté centrée sur Christ.

Principes Permanents et Mission : Réponses à l'immigration

Nos Principes Permanents et Initiatives de Mission informent notre compréhension de l'immigration. Parmi les principes particulièrement instructifs, il y a :

- La grâce et la générosité, par lesquelles nous partageons avec compassion la grâce que Dieu déverse continuellement et généreusement sur nous ;
- La valeur de toutes les personnes, là où Dieu considère toutes les personnes à valeur égale et inestimable et désire que tous expérimentent la plénitude du corps, de la pensée, de l'esprit, et des relations ;
- La poursuite de la paix (Shalom), celle que Dieu désire pour toute la création ;
- L'unité dans la diversité, alors que l'Eglise est une famille diverse et internationale de disciples, de personnes en quête spirituelle, et de congrégations ; et
- Bénédiction de la communauté, là où une communauté véritable éprouve de la compassion et une solidarité envers les pauvres, les marginalisés, et les opprimés.

Notre mission nous amène aussi à faire face à la réalité et aux défis de l'immigration dans nos localités, particulièrement à travers les initiatives suivantes :

- Inviter les gens au Christ, y compris les étrangers dans un nouveau pays ;
- Abolir la pauvreté et Faire cesser les souffrances, par laquelle les familles immigrées peuvent recevoir de l'aide pour s'installer ;
- Poursuivre la paix sur Terre, par laquelle les efforts visant la justice permettent de stabiliser des communautés où les résidents subissent des pressions pour quitter leur pays natal, et peut promouvoir la réconciliation entre les immigrants et les citoyens nativistes ou opposants ;
- Développer des disciples pour servir dans ces communautés diverses et culturellement complexes ; et

- Expérimenter les congrégations dans la mission en en faisant des sanctuaires de la paix du Christ.

Comprendre l'immigration

Les questions liées à l'immigration sont complexes et peuvent potentiellement susciter des divisions. En examinant la réponse de l'Église face aux défis de l'immigration, il est préférable de faire une distinction entre :

- (a) Les gens qui vivent déjà de manière permanente dans un pays étranger, avec divers statuts d'autorisation légale ; et
- (b) Les ressortissants, citoyens naturalisés et résidents légaux qui ont les mêmes traits culturels ou ethniques que des immigrants identifiés sans autorisation légale, et qui par conséquent sont catalogués par erreur comme tels ; et
- (c) Les familles mixtes composées de ressortissants et de non-ressortissants ; et
- (d) Les personnes et les familles qui souhaitent ou qui ont l'intention d'immigrer dans un pays étranger, peut-être à cause de l'instabilité ou le manque d'opportunités dans leur pays natal.

Les immigrants qui vivent dans un pays étranger ont besoin de l'hospitalité de leurs nouveaux voisins et de s'impliquer dans la communauté dans laquelle ils travaillent. Les immigrants qui souhaitent s'installer dans un pays étranger ont besoin de conditions de vie saines (un emploi rémunéré, une liberté sociale et politique, une affirmation culturelle, une protection égale de la loi, la tranquillité d'un environnement domestique, et l'exercice de ses droits). La réussite du processus d'immigration nécessite des politiques cohérentes, équitables, et humaines qui assurent une démarche juste vers la citoyenneté.

Nous devons remettre en cause toute idéologie ou politique publique qui interdit aux chrétiens d'offrir l'hospitalité aux résidents immigrés, ou qui empêche les Églises d'apporter leurs ministères aux immigrés (ce genre de défis doit nécessairement se faire de manière appropriée dans une nation ou un cadre politique particulier ; bien que nous soyons égaux aux yeux de Dieu, nous ne sommes malheureusement pas tous égaux face aux droits politiques qui nous sont offerts). Cela inclut toute législation qui déshumanise ou prive tout groupe ou individu des droits humains fondamentaux. Ce genre de législation dénie la valeur des personnes en les excluant des communautés où elles peuvent trouver un foyer spirituel, et recevoir l'hospitalité, la paix, la réconciliation, et la guérison de l'esprit.

Nous soutenons tous les efforts qui visent à créer et à soutenir une communauté partout, surtout là où les conditions de vie malsaines poussent des personnes désespérées à abandonner des êtres chers, leur culture—en fait, tout ce qui leur est familier—pour trouver ailleurs une vie meilleure. La réponse dans de telles circonstances n'est pas la fuite, la séparation, et la marginalisation dans un pays étranger, mais plutôt l'établissement de conditions normales qui développent les êtres humains dans leur patrie.

Conclusion et Recommandations

En conclusion, nous encourageons les membres et amis de la Communauté du Christ à promouvoir des politiques et des procédures d'immigration qui sont humaines, justes, et basées sur la valeur égale de toute personne sans tenir compte de leur pays d'origine. Nous exhortons les membres et amis à engager des efforts pour créer des communautés authentiques pour le peuple de Dieu partout.

Nous recommandons les actions suivantes aux individus :

1. Être mieux informés sur les événements actuels et la manière dont ils reflètent les principes de foi et les perspectives qui transcendent les programmes politiques partisans.
2. Défendre la valeur des personnes à chaque fois qu'une personne d'une autre nation ou culture est stéréotypée, ridiculisée ou critiquée.
3. Être mieux informés sur les problèmes des immigrants et les idées fausses qui circulent à leur sujet. Vous trouverez des liens en fin de document.
4. Lire la législation applicable aux immigrants et être un porte-parole de la compassion et de la valeur des personnes. Faire des recherches sur la nouvelle législation. Lorsque cela est politiquement correct, prendre contact avec les dirigeants du gouvernement pour leur faire part de vos préoccupations et points de vue. Se familiariser avec les lois de votre pays y compris les conditions d'octroi d'asile, les visas temporaires, le lieu de résidence et la citoyenneté. De plus, comprendre les lois qui protègent les mineurs, les victimes du trafic humain, les violences domestiques, et autres préjudices liés à des actes criminels.
5. Découvrir d'autres langues et coutumes culturelles. Ceci vous permettra simplement de communiquer avec les autres et vous fera prendre conscience des difficultés d'apprendre une autre langue, étape face à laquelle beaucoup d'immigrants sont confrontés en apprenant la langue principale de leur pays d'accueil.
6. « Accompagner » un immigrant ou une famille d'immigrants pour soutenir leur intégration dans leur nouvel environnement, l'apprentissage et la découverte des ressources locales qui fournissent de l'aide, une assistance juridique, ou qui défendent les besoins des immigrants. Informer les immigrants sur leurs droits et l'exercice de leurs droits, surtout en matière de protection contre un accès forcé et une saisie (lorsqu'une protection existe).
7. Prospector et rejoindre un organisme communautaire, œcuménique, ou interconfessionnel, déjà engagé pour la protection, la responsabilisation et le soutien en matière d'immigration.
8. Si vous connaissez des immigrants dans votre communauté qui sont en détention, il y a des besoins immédiats auxquels vous pouvez répondre. Vérifiez si :
 - a. Les autres membres de la famille ont accès à de la nourriture, un moyen de transport, un traducteur à l'école, et un tuteur pour s'occuper des enfants lorsqu'ils rentrent à la maison ou que les adultes sont au travail.
 - b. La famille a besoin d'un accès aux soins médicaux.
 - c. La famille reçoit le soutien d'une communauté de foi et d'espoir.
 - d. Les membres ont un emploi et des ressources pour payer les factures, surtout le loyer, au cas où le chef de famille serait en détention.
 - e. S'ils ont accès aux services sociaux et à une aide juridique. Certains ressortissants maltraiteront, fuiront ou marginaliseront les membres de la famille d'un détenu ou d'un immigrant suspecté d'être sans-papiers.

Si vous suivez ces suggestions et apportez une aide humanitaire, vous pouvez être confronté à une application de la loi à laquelle vous n'êtes pas préparé. Assurez-vous de prévenir au préalable votre officier administratif et l'apôtre des actions que vous comptez entreprendre pour aider des personnes dans le besoin.

Nous recommandons les actions suivantes aux congrégations :

1. Rejoindre des actions œcuméniques et interconfessionnelles qui touchent à l'immigration et qui ont pour objectif d'éduquer et de protéger les droits fondamentaux et économiques de tout individu, en particulier ceux de votre communauté.
2. Protéger les immigrants en envoyant des courriers et en engageant personnellement un dialogue avec les instances gouvernementales pour leur demander d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer les droits de tout individu, en particulier ceux qui sont marginalisés à cause de leur héritage ethnique ou culturel.
3. S'engager à utiliser des pratiques professionnelles loyales. La congrégation peut décider qu'elle ne travaillera qu'avec des entreprises qui respectent les droits de ses employés et qui ne recrutent pas ou n'exploitent pas de sans-papiers.

De plus, dans certaines nations, une congrégation de la Communauté du Christ peut également offrir asile de plusieurs manières à des personnes menacées d'expulsion. Une telle action exprime « la compréhension que le Temple appelle l'Eglise toute entière à devenir un sanctuaire de la paix du Christ » (D&A 163:8c). Certaines Églises ont réussi à donner asile à des personnes dont les proches (époux, enfants) étaient des citoyens natifs ou naturalisés dans le but de ne pas les séparer. Une fois de plus, assurez-vous de prévenir votre officier administratif et l'apôtre au préalable si vous choisissez d'entreprendre cette démarche.